

LETTRE D'INFORMATION

PROJET ÉOLIEN DU PAYS D'AUGE

#7

ÉDITO

« Il y a plus d'un an, a eu lieu le premier atelier de concertation autour du projet éolien du Pays d'Auge.

Cette année, vous avez ainsi pu participer à 5 ateliers participatifs, à la visite du parc éolien de Coësmes et à deux forums d'information en mairies !

Lors de ces ateliers, vous avez réfléchi autour de la trame d'implantation, co-construit les emplacements des photomontages et déterminé les mesures d'accompagnement.

De notre côté, nous avons bien avancé sur le projet technique et celui-ci prend en compte vos réflexions lors des événements de concertation !

De plus, la trame d'implantation est aujourd'hui finalisée, les trois communes concernées par le projet ayant délibéré. Nous vous proposons donc de découvrir la trame d'implantation finale dans cette lettre d'information.

A bientôt. »

*T. OLIVER (NORDEX France)
& S. MICHAUT (VSB Énergies Nouvelles)*

UN AN DE CONCERTATION :



Une étude des perceptions auprès d'une cinquantaine d'acteurs du territoire



Une assemblée de lancement de la concertation



5 ateliers participatifs



Une visite du parc éolien de Coësmes



Deux forums d'information dans les mairies

LA TRAME D'IMPLANTATION FINALE

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



Nombre d'éoliennes : **7**



Hauteur en bout de pale : **180 m**



Type d'éoliennes : **N149**



Puissance du parc : **39,9 MW**



Distance minimale aux habitations : **780 m**

L'ÉVOLUTION DE LA TRAME D'IMPLANTATION

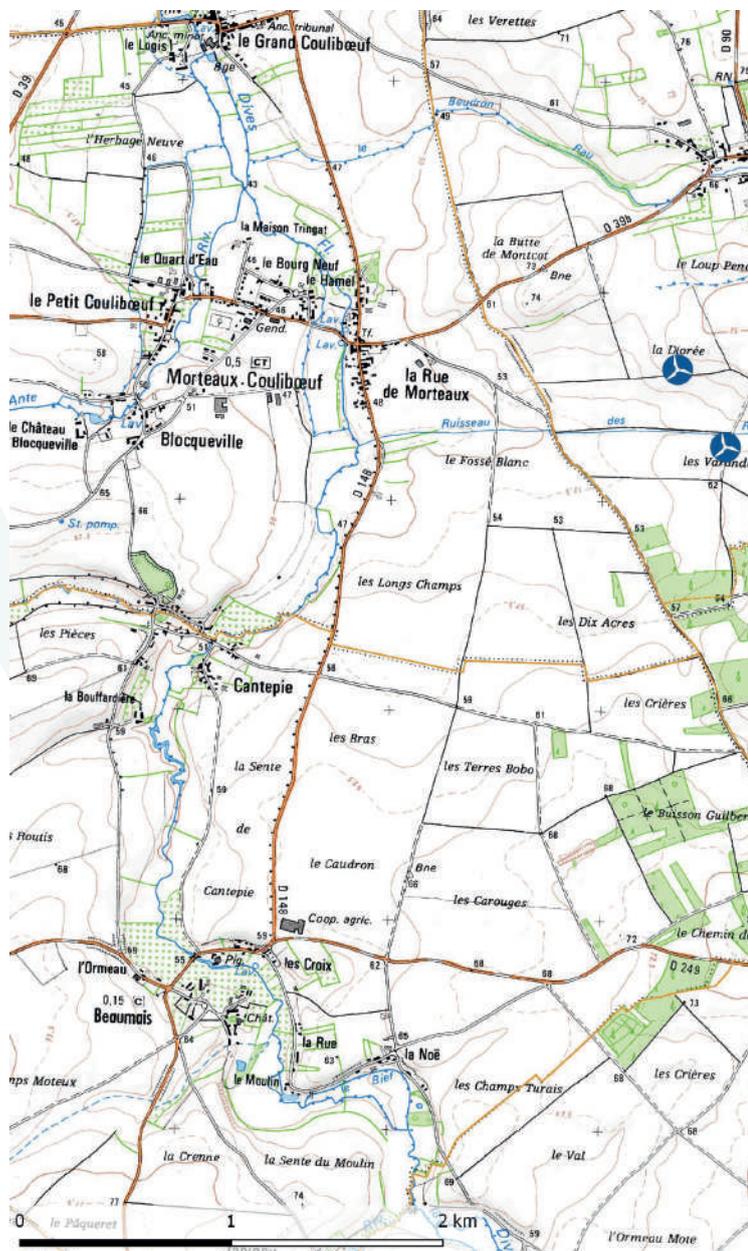
Au départ, deux trames d'implantation du projet étaient possibles au regard des études réalisées. La zone d'étude du projet prenait en compte une distance minimale de 500 mètres avec les premières habitations. Cette obligation est fixée par une réglementation nationale, déterminée par la loi Grenelle 2.

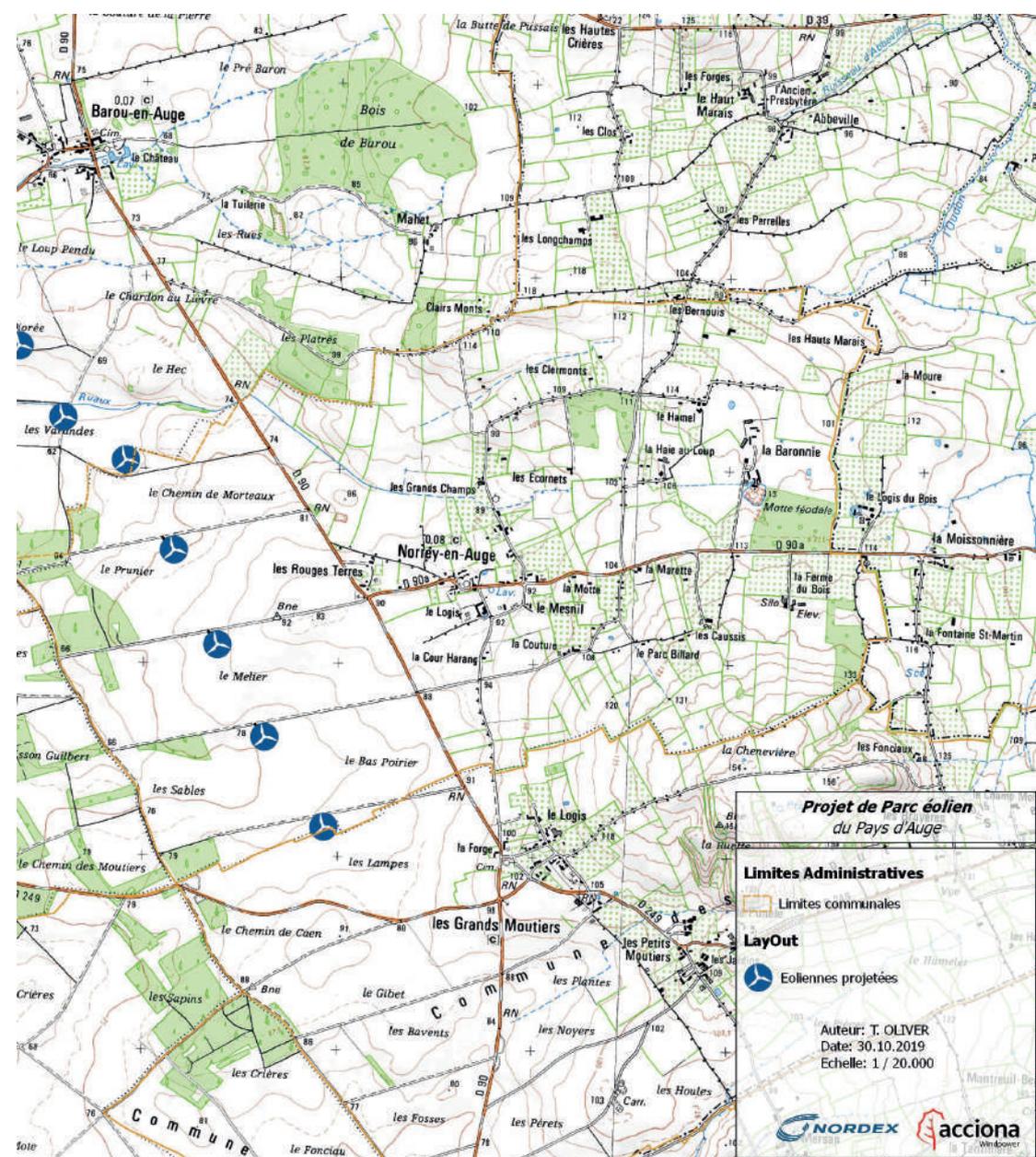
Les deux scénarii d'implantation maximale étaient ainsi :

- Le premier avec 9 éoliennes de 165 m en bout de pale (N131)
- Le deuxième avec 8 éoliennes de 180 m en bout de pale (N149)

C'est sur la deuxième option, que les développeurs NORDEX France et VSB Energies Nouvelles étaient partis au regard de l'avis des habitants et des retours lors des ateliers de concertation.

Aujourd'hui, les trois mairies concernées par le projet ont délibéré afin de donner leur avis.





VOICI LES RÉSULTATS DE CES TROIS DÉLIBÉRATIONS

- 
Barou-en-Auge
 délibération favorable
- 
Norrey-en-Auge
 délibération favorable
- 
Les Moutiers-en-Auge
 délibération défavorable



Ainsi, NORDEX France et VSB Energies Nouvelles ont pris la décision de retirer l'éolienne qui devait se situer sur la commune des Moutiers-en-Auge.

FOCUS SUR LE MAT DE MESURE

Suite à la finalisation des études autour du projet, le mât de mesure a été retiré la semaine du 7 octobre 2019.

Ce mât de mesure, de 86 m de haut avait été installé en avril 2018 sur la commune de Norrey-en-Auge.

Il était équipé d'instruments de mesures qui ont permis d'enregistrer des données nécessaires à la faisabilité technique du projet.

Il a également permis de déterminer les directions et la puissance des vents de façon très précise afin d'optimiser la production des futures éoliennes.

Enfin, ce mât servait également à identifier la présence de chauves-souris et à mesurer leur activité.

QUELS RÉSULTATS ?

Une vitesse de vent moyenne de 5,7 m/s à 86 m sur 10 mois et un sens des vents dominants relevés sur l'année 2018 NNO et SSE.

Grâce aux deux micros placés à 8 m et 82 m de hauteur, 18 espèces de chauves-souris ont été identifiées. La Pipistrelle commune est l'espèce la plus abondante.



CONTACTEZ-NOUS

Charline VIALLE
Mazars Concertation
charline.vialle@mazars.fr

Thibaut OLIVER
NORDEX France
toliver@nordex-online.com

Stéphane MICHAUT
VSB Energies Nouvelles
stephane.michaut@vsb-energies.fr

www.projeteolien-paysdauge.fr

